

Brest, le 13 mai 2024  
N° 2024/081

### **ARRÊTÉ**

Portant abrogation de l'arrêté n° 2024/079 du 06 mai 2024 réglementant temporairement l'activité de pêche aux arts dormants et la ligne trainante dans la zone d'emprise des travaux du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (85).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Vu le code des transports, notamment les articles L5242-1 à L5242-6-1 ;

Vu le code pénal, notamment les articles 131-13 et R 610-5 ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

**CONSIDÉRANT** le report des travaux ayant nécessité la réglementation de l'activité de pêche aux arts dormants et la ligne trainante pour des raisons de sécurité maritime ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté n° 2024/079 du 06 mai 2024 réglementant temporairement l'activité de pêche aux arts dormants et la ligne trainante dans la zone d'emprise des travaux du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier est abrogé.

#### Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique (<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/arretes>).

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,  
l'administrateur général de 2<sup>e</sup> classe des affaires maritimes  
Jean-Michel Chevalier  
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer,

**Original signé**

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- Préfecture de la Vendée
- DDTM/DML de la Vendée (servir membre de la CNL)
- DDTM/DML de la Charente-Maritime
- DDTM/DML de la Loire-Atlantique
- Conseil départemental de la Vendée
- EMYN
- Réseau de Transport d'Électricité (RTE)
- DREAL
- DIRM NAMO
- CROSS Etel
- GROUPEGENDMARINE Atlantique
- GROUPEGENDEP
- CODIS de Vendée
- SGCD Manche Mer du Nord Atlantique
- Mairies de La Barre-de-Monts, Noirmoutier-en-L'Île, Barbâtre, la Guérinière
- Capitaineries des ports de Fromentine, du Morin, de l'Herbaudière, de Port Joinville, de Port la Vie, des Sables d'Olonne, Port Olona
- SNSM de l'Herbaudière, de Port Joinville, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, SNSM de Fromentine
- COREPEM
- FFESSM 85
- Club plaisanciers voile de l'Île d'Yeu
- Comité Vendéen des pêcheurs de loisirs en mer, représentant la FNPP
- Club de voile société des régates de l'Île de Noirmoutier
- Ligue de Voile des pays de la Loire
- Association des pêcheurs Plaisanciers de l'Île d'Yeu
- Union Nationale des Associations de navigateurs (UNAN) de Loire-Atlantique et de Vendée
- Stations de pilotage de la Loire et des Sables d'Olonne
- SHOM
- CECLANT/OPS (APPMAR - INFONAUT - pour diffusion auprès des sémaphores concernés - OCR)

### COPIES :

- PREMAR ATLANT/AEM [EMDD - RFO (pour insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique)]
- archives (dossier d'affaire - AR).